

**MAIRIE DE CHOISEL
78460 CHOISEL**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 février 2023**

**Date de Convocation
31 janvier 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le 17 février à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal

**Date d’Affichage
31 janvier 2023**

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance **ordinaire
sous la présidence de **Mr Alain SEIGNEUR, Maire****

Nombre de Conseillers

En exercice	14
Présents	12
Votants	13

Etaient présents :

En présentiel : Luc BATAILLE, Cécile DISPAU,
Gaëlle DIZENGREMEL, Stéphanie GAHREN VARIN,
Thierry LEFEVRE, Laurent LIEVAL, Colette MAVIER,
Marie RODRIGUES, Didier ROGER, Olivier ROUXEL,
Alain SEIGNEUR, Caroline VERGNE.

Absents excusés :

Sylvain BERTHON donne pouvoir à Alain SEIGNEUR

Absent :

Olivier ISSALY

Formant la majorité des membres en exercice.

Stéphanie GAHREN VARIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2022.

Le compte rendu est approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

**Demande de subvention – Dotations d’Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la
modernisation de l’éclairage public**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire concernant la modernisation de l’éclairage public,

Après avoir pris connaissance des conditions d’obtention de la D.E.T.R. soit 30 % du montant des travaux HT,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE l’avant-projet de la modernisation de l’éclairage public, pour un montant de travaux prévisionnel de 73 857,50 € HT,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R., programmation 2023, pour un montant maximum de 22 157, 25 euros.

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif	73 857,50 € HT
Subvention DETR (30 %)	22 157,25 € HT
Subvention DSIL (30 %)	22 157,25 € HT
Subvention Fonds Vert (20 %)	14 771,50 € HT
Part Communale :	14 771,50 € HT

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 21538 de la section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée ci-dessus.

Demande de subvention – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la modernisation de l'éclairage public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la modernisation de l'éclairage public,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.S.I.L. pour la catégorie « travaux d'aménagements urbains »,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avant-projet de la modernisation de l'éclairage public, pour un montant de travaux prévisionnel de 73 857,50 € HT,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.S.I.L., programmation 2023 pour un montant maximum de 22 157, 25 euros ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif	73 857,50 € HT
Subvention DETR (30 %)	22 157,25 € HT
Subvention DSIL (30 %)	22 157,25 € HT
Subvention Fonds Vert (20 %)	14 771,50 € HT
Part Communale :	14 771,50 € HT

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 21538 de la section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée ci-dessus.

Demande de subvention – FONDS VERT pour la modernisation de l'éclairage public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la modernisation de l'éclairage public,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention du Fonds Vert pour la catégorie « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public »,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avant-projet de la modernisation de l'éclairage public, pour un montant de travaux prévisionnel de 73 857,50 € HT,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention Fonds Vert, programmation 2023 pour un montant maximum de 14 771,50 euros ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif	73 857, 50 € HT
Subvention DETR (30 %)	22 157,25 € HT
Subvention DSIL (30 %)	22 157,25 € HT
Subvention Fonds Vert (20 %)	14 771,50 € HT
Part Communale :	14 771,50 € HT

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 21538 de la section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée ci-dessus.

Demande de subvention auprès de la Région pour la modernisation de l'éclairage public

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la modernisation de l'éclairage public,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la Région pour la catégorie « Modernisation de l'éclairage public »,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte l'avant-projet de la modernisation de l'éclairage public, pour un montant de travaux prévisionnel de 73 857,50 € HT,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention à la Région Ile-de-France, programmation 2023 pour un montant maximum de 36 928, 75 euros ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Coût estimatif	73 857,50 € HT
----------------	-----------------------

Subvention Région (30 % + 20 %)
Part Communale :

36 928,75 € HT
36 928,75 € HT

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 21538 de la section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération référencée ci-dessus.

Questions diverses : sans

Un tour de table est effectué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le Maire
Alain SEIGNEUR



La secrétaire de séance
Stéphanie GAHREN VARIN

